

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
Spécialité : Polyvalent navigant pont machine
Session : 2023

CANDIDAT ADMIS APRÈS L'ÉPREUVE DE CONTRÔLE

Le jury, à l'issue de l'**épreuve de contrôle**, déclare **définitivement admis** à l'examen du baccalauréat professionnel de la spécialité Polyvalent navigant pont machine, le candidat suivant :

Centre de La Trinité

MONTLOUIS-FELICITE Steeven, Mathieu, Fort-de-France, 20206067

Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.